

NANÇAY

Lettre d'information novembre 2020

LE MOT DU MAIRE

Chers Nançayaises et Nançayais,
RECONFINEMENT : cette décision est lourde de sens pour notre vie de tous les jours, mais elle est nécessaire devant l'évolution soudaine de la situation sanitaire. Face à ce virus et aux attentats commis dernièrement, nous devons faire front.

Lors du premier confinement, la solidarité dont vous avez témoigné nous rend optimistes pour lutter contre l'isolement et nous rappelle qu'il fait bon vivre à Nançay.

Cette morosité ne doit pas nous arrêter, Noël approche et nous avons décidé de décorer le centre ainsi que les entrées du village comme les années précédentes. Mais nous voulons faire plus, mettre encore plus de lumière. N'hésitez pas à participer en illuminant une fenêtre, une porte..., cela mettra de la joie, nous en avons besoin.

Je compte sur vous, vous pouvez compter sur nous, nous sommes à vos côtés.

Sincèrement.

Alain Urbain,

Maire

SPÉCIAL FIBRE



Après une longue attente, nous pouvons vous annoncer que dès maintenant vous pouvez avoir accès à la fibre optique. Le raccordement peut vous poser de nombreuses questions. Nous avons prévu d'organiser, avec Berry Numérique, une réunion publique qui vous aurait permis d'avoir toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension de cette opération. Le confinement nous a obligés d'annuler cette réunion. Nous avons donc décidé de vous informer au mieux en réunissant les éléments fournis par Berry Numérique. Dans ce bulletin, vous trouverez des informations d'ordre général et pratique. Vous pourrez également y trouver les coordonnées de Berry Fibre Optique et des fournisseurs d'accès à internet (FAI). N'hésitez pas à comparer les offres des opérateurs pour faire le choix qui vous conviendra le mieux.

Ce bulletin est distribué aux foyers pouvant se connecter. Les foyers à l'extérieur du village n'ont pas encore la possibilité d'avoir accès à la fibre. La seconde tranche de ce projet, prévue dans les quatre prochaines années, assurera la fibre dans tous les foyers de notre commune.

Habitants éligibles à la fibre optique

Bourges, le 29 octobre 2020,

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que les acteurs publics (Région Centre – Val de Loire, Département du Cher et Communauté de communes Vierzon Sologne Berry), réunis au sein de Berry Numérique, ont déployé sur votre commune un réseau très haut débit en fibre optique. Ce réseau est exploité et maintenu par la société Berry Fibre Optique.

Concrètement, cela signifie que les habitants de Nançay peuvent bénéficier des services les plus puissants en matière d'accès à Internet, de télévision et de téléphonie, au même titre que les habitants des zones les plus urbaines de France **dès maintenant**.

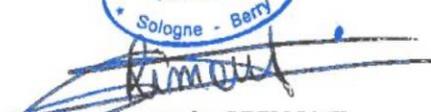
Vous pouvez **tester votre éligibilité** et consulter le processus d'abonnement à la fibre optique sur le **site Internet** de l'exploitant de notre réseau : <http://www.berryfibreoptique.fr/>.

Vous pouvez alors choisir le Fournisseur d'Accès à Internet (F.A.I.) de votre choix parmi les opérateurs présents et ensuite obtenir un rendez-vous pour le raccordement de votre logement. Les travaux fibre des raccordements sont aujourd'hui pris en charge par les collectivités, l'exploitant du réseau et les F.A.I., dans la limite d'une longueur de 150 m entre l'intérieur de votre logement et le boîtier de raccordement situé sur le domaine public.

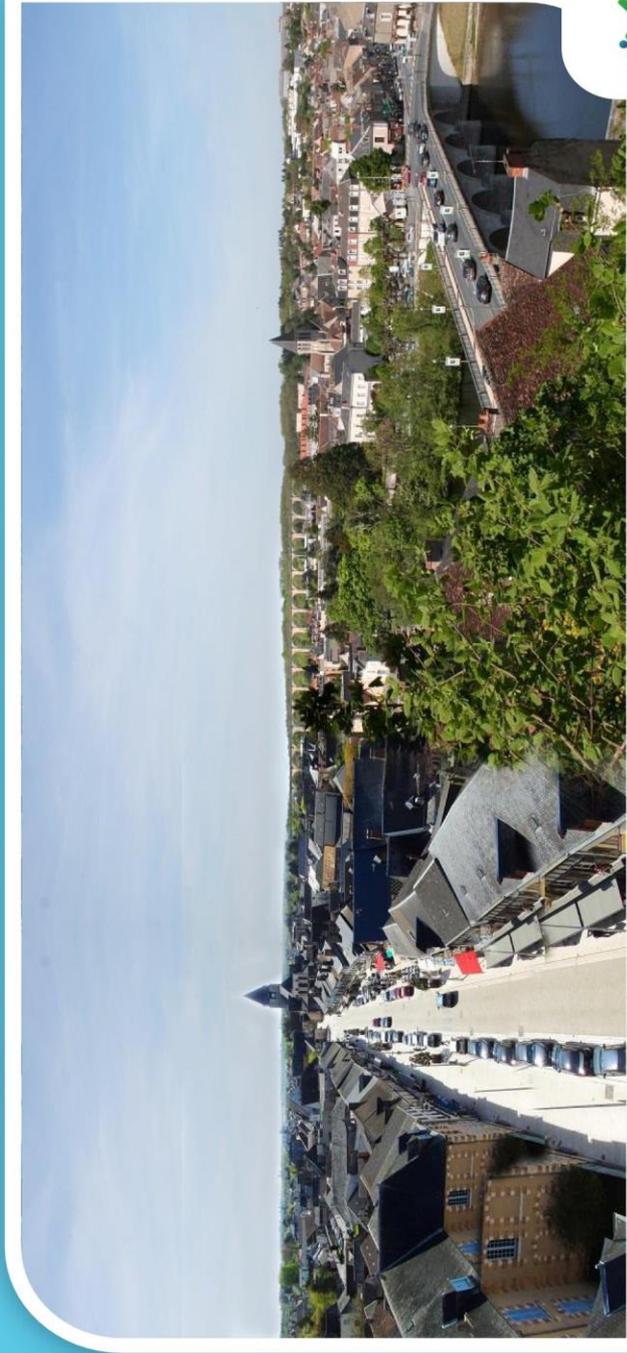
Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma sincère considération.



Patrick BARNIER
PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Amanda GRIMONT
VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES VIERZON – SOLOGNE – BERRY
CHARGÉE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE,
DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE DANS LA RURALITÉ



Informations sur l'arrivée de la fibre optique



Projet cofinancé par le Fonds Européen du Développement régional

• L'exploitation et la commercialisation

- **BERRY FIBRE OPTIQUE** commercialise auprès des FAI qui ensuite proposent au client final, particulier et/ou entreprise, les offres commerciales adaptées. Le réseau de fibre optique est ouvert à tous les opérateurs (FAI) sans discrimination.
- **Le client final se rapproche du fournisseur de son choix pour souscrire un abonnement et son fournisseur reste son seul interlocuteur pour tout besoin (raccordement, service, SAV...etc).**
- **L'arrivée des opérateurs, notamment ceux d'envergure nationale se fait progressivement sur le réseau . Il faut parfois patienter quelques mois pour que l'intégralité d'une commune soit ouverte aux offres d'un FAI et que votre adresse soit éligible chez eux. N'hésitez pas à les interroger pour connaître leur calendrier.**

- Abonnement: quelles sont les démarches à entreprendre?

Les démarches à suivre en **4 étapes**

1 2 3 4

1

Testez votre éligibilité

1. RDV sur www.berryfibreoptique.fr

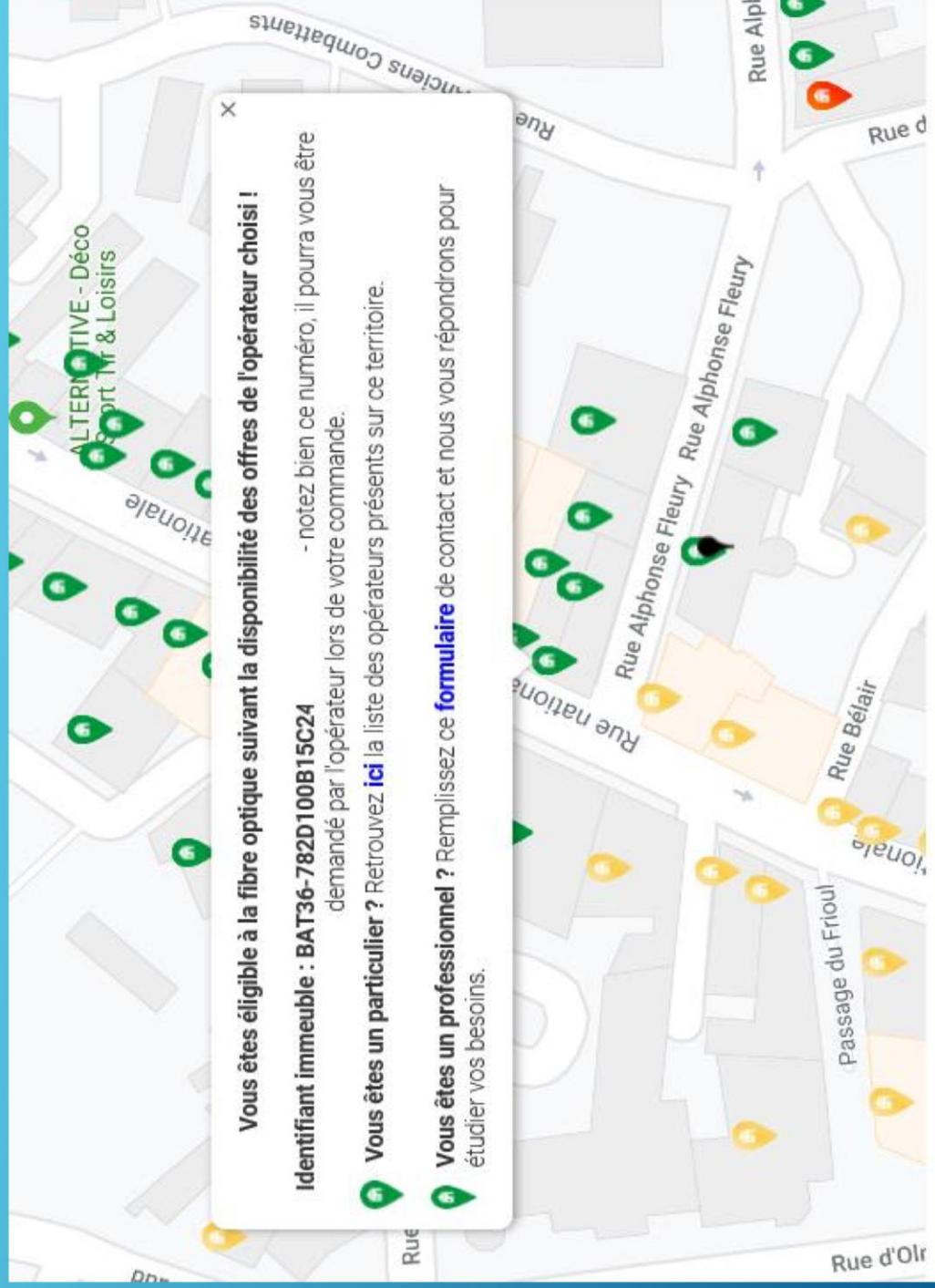
2. Rubrique testez votre éligibilité

3. Saisir votre adresse

The screenshot shows a web interface for testing eligibility. At the top, there is a blue header with a user icon and the text "Particuliers". Below this, a blue box contains the text "Le multimédia sans limites chez vous !" and a button labeled "Tester mon éligibilité". To the right of this box is a link that says "Contactez-nous". Below the blue box is a search form titled "Chercher une adresse". The form has two options: "Avec auto-complétion" and "Sans auto-complétion". Under "Sans auto-complétion", there are four input fields labeled "Num Voie", "Nom Voie", "Code Postal", and "Commune". A "Rechercher" button is located at the bottom right of the form.

- **Abonnement: quelles sont les démarches à entreprendre**

4. Votre habitation apparaît sur la carte avec une boîte de dialogue



• Abonnement: quelles sont les démarches à entreprendre?

- ▶ Plusieurs types de pastilles colorées apparaissent :



Verte : adresse éligible, abonnement possible auprès de certains opérateurs (à confirmer par chaque opérateur)

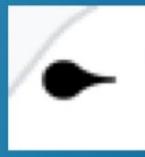


Jaune : adresse en cours d'éligibilité ; un délai de « x » semaines s'affiche en cliquant sur la pastille pour que cette dernière passe en vert



Rouge : adresse pour laquelle un problème technique a été détectée et une intervention est nécessaire pour le résoudre.

Si cette pastille rouge fait partie d'un grand nombre de pastilles rouges, dans ce cas la pastille indique une adresse qui devrait être éligible au plus tard d'ici 2022



Noire : indique approximativement le résultat de la recherche effectuée (pastille Google)

Vous ne trouvez pas votre adresse: faire une recherche depuis une autre adresse proche de la vôtre et faire défiler l'affichage pour vous « rendre » jusqu'à votre domicile.

Pas de pastille sur votre logement: rendez-vous rubrique questions fréquentes page 13

• Abonnement: quelles sont les démarches à entreprendre

Après avoir validé le test d'éligibilité, vous pourrez alors poursuivre les dernières étapes

2

Choisissez un fournisseur d'Accès Internet et souscrivez un abonnement parmi la liste des opérateurs présents sur le réseau



Vous êtes un particulier

Etudiez les offres fibre des Fournisseurs d'accès parmi la liste des opérateurs présents sur le réseau

<http://www.berryfibreoptique.fr/les-operateurs-partenaires-4711.html>



Vous êtes une entreprise

Vous avez des besoins télécoms professionnels
(une ligne FTTH Pro apporte du Très Haut Débit à coût modéré)

Consultez la liste des opérateurs présents sur le réseau

<http://www.berryfibreoptique.fr/les-operateurs-partenaires-4711.html>

Vous avez des besoins télécoms importants
(Internet sécurisé, VoIP, sécurisation de données, SAV premium....)

Consultez la liste des opérateurs présents sur le réseau

<http://www.berryfibreoptique.fr/les-operateurs-partenaires.html>

• Les Fournisseurs d'Accès Internet présents sur le réseau



Les Fournisseurs d'accès Internet (FAI)

- L'action de **BERRY FIBRE OPTIQUE** est neutre et non discriminante.
- **Tous les opérateurs** peuvent utiliser le réseau dans les mêmes conditions.
- Liste des opérateurs visible sur <http://www.berryfibroptique.fr/les-operateurs-partenaires-4711.html>

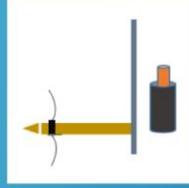
	09 70 71 55 55
	09 72 35 03 50
	3420
	09 73 01 10 00
	09 70 25 26 27
	09 70 26 14 00
	3106
	1033
	3900
	1099

- Abonnement: quelles sont les démarches à entreprendre

3

Un technicien détermine un rendez-vous avec vous pour réaliser votre raccordement et effectuer la pose d'une prise terminale optique

Quels travaux faut-il prévoir en domaine privé avant l'arrivée du technicien?



Identifier le raccordement télécom initial : en aérien, depuis un poteau ou en souterrain (via un fourreau ou une gaine)



Contrôler l'état des fourreaux et gaines existantes : si nécessaire veillez à les déboucher, percer un mur, une dalle, élaguer un arbre...



Définir l'emplacement optimal de la pose de la prise terminale optique (PTO) : à proximité d'une prise électrique en tenant compte de la configuration de votre habitation, des travaux que vous seriez amenés à envisager. Une fois posée, la PTO ne pourra être déplacée.

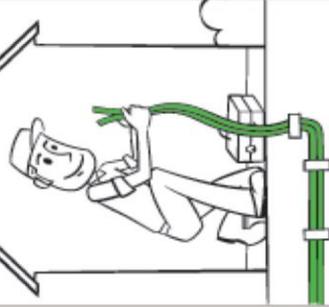
Raccorder son logement

La fibre optique est arrivée près de chez moi. Je vérifie mon éligibilité !

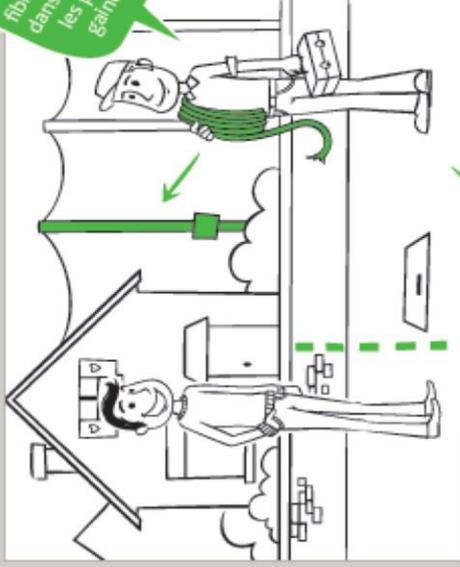
Je suis éligible ! Je choisis mon FAI et prends rendez-vous pour le raccordement



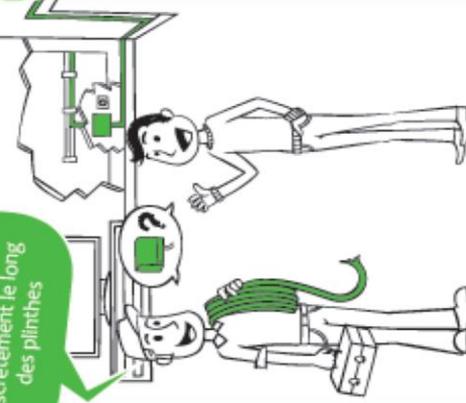
De plus en plus de logements sont raccordés à la fibre optique. C'est une véritable révolution !



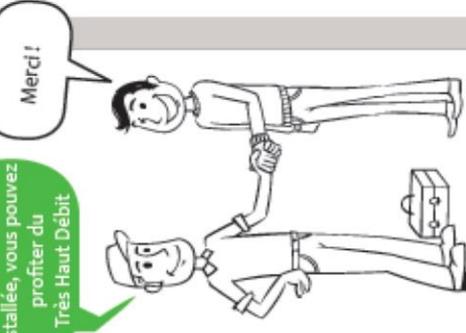
Je raccorde votre domicile en passant la fibre optique présente dans la rue en utilisant gaines enterrées



Je vais passer le câble par les gaines qui se trouvent dans les cloisons ou le coller discrètement le long des plinthes



La fibre a été correctement installée, vous pouvez profiter du Très Haut Débit



- Abonnement: quelles sont les démarches à entreprendre

4

Une fois votre logement raccordé, profitez
des services du Très Haut Débit !



Questions fréquentes pour les particuliers

Que faire si le raccordement est en échec ?

Si la cause de l'échec est sur votre terrain (fourreau bouché par exemple), vous devez prendre à votre charge la réparation du fourreau et lorsque la réparation sera effective vous pourrez reprendre un rendez-vous en contactant votre opérateur pour l'en informer.

Si la cause de l'échec est en domaine public votre opérateur doit en informer Berry Fibre Optique pour que ce dernier procède à la réparation en domaine public.

Vais-je devoir modifier mes équipements à l'intérieur de mon domicile ?

La quasi-totalité des équipements et services fonctionnent avec la fibre. En cas de doute rapprochez-vous du fabricant et/ou du vendeur du matériel/service.

Quel débit vais-je avoir ? Vais-je voir la différence avec ma connexion ADSL actuelle ?

En fonction des offres des FAI, le débit cible augmente considérablement, jusqu'à 100, 200, 500 voire 1 000 Mb/sec, ce qui est très supérieur au débit ADSL compris généralement entre 2 et 20 Mb/sec.

Lors d'un test de débit il faut s'assurer que l'appareil est en capacité de tester correctement le débit proposé par votre opérateur.

Comment résilier mon abonnement internet actuel ?

Votre nouvel opérateur peut se charger de cette démarche auprès de votre ancien opérateur.

Peut-on garder son ancien numéro de téléphone ?

Cette possibilité est à traiter avec votre opérateur « fibre ».

Questions fréquentes pour les particuliers

Que dois-je faire pour être raccordé à la fibre optique Très Haut Débit ?

Vérifier votre éligibilité sur www.berryfibreoptique.fr et abonnez vous auprès d'un Fournisseur d'accès Internet (FAI).

Je ne vois aucune pastille d'éligibilité à mon adresse, que dois-je faire ?

Soit votre domicile n'est pas encore éligible à la fibre optique. Renseignez vous sur les travaux programmés auprès de votre communauté de communes ou de Berry Numérique ou du RIP36.

Soit si vos voisins proches sont tous éligibles il s'agit d'une erreur. Dans ce cas rendez-vous sur le site internet de Berry Fibre Optique <http://www.berryfibreoptique.fr/contactez-nous-4721.html> pour nous communiquer votre adresse et le problème rencontré.

Comment connaître la liste des opérateurs à ma disposition ?

La liste des fournisseurs d'accès Internet disponibles est présente sur le site internet Berry Fibre Optique. L'éligibilité peut varier d'un opérateur à l'autre.

Quel est le coût du raccordement et la distance de ce raccordement ?

Le coût du raccordement est offert de manière temporaire pour une distance de 150 m entre votre domicile et le point de raccordement dans la rue. Au delà de 150 m un devis devra être réalisé par le raccordeur afin de déterminer les coûts à votre charge. Le raccordement est lié à la souscription d'un abonnement.

Comment savoir si le raccordement est en aérien ou en souterrain ?

Le cheminement du câble de fibre suivra le même que celui de votre câble de cuivre/adsl. Câble de fibre en aérien si câble de cuivre en aérien, câble de fibre en souterrain si câble de cuivre en souterrain.

Si dans cette liste, vous n'avez toujours pas trouvé réponse à vos questions, vous pouvez consulter notre rubrique FAQ: <http://www.berryfibreoptique.fr/faq.html>

Contacts utiles

Pour toute question concernant :

- ✓ les offres commerciales, les services, les équipements (boîtier box, décodeur TV,...) ou en cas de problèmes (raccordement, panne,...)
- ✓ l'éligibilité
- ✓ la construction du réseau

Contacter:



Voire Fournisseur d'Accès

<http://www.berryfibroptique.fr/les-operateurs-partenaires-4711.html>



Berry Fibre Optique

www.berryfibroptique.fr

0 810 57 41 18

Service 0,05 € / appel
+ prix appel



Pour le Cher:

Berry Numérique

www.berrynumerique.fr

02 48 27 80 77

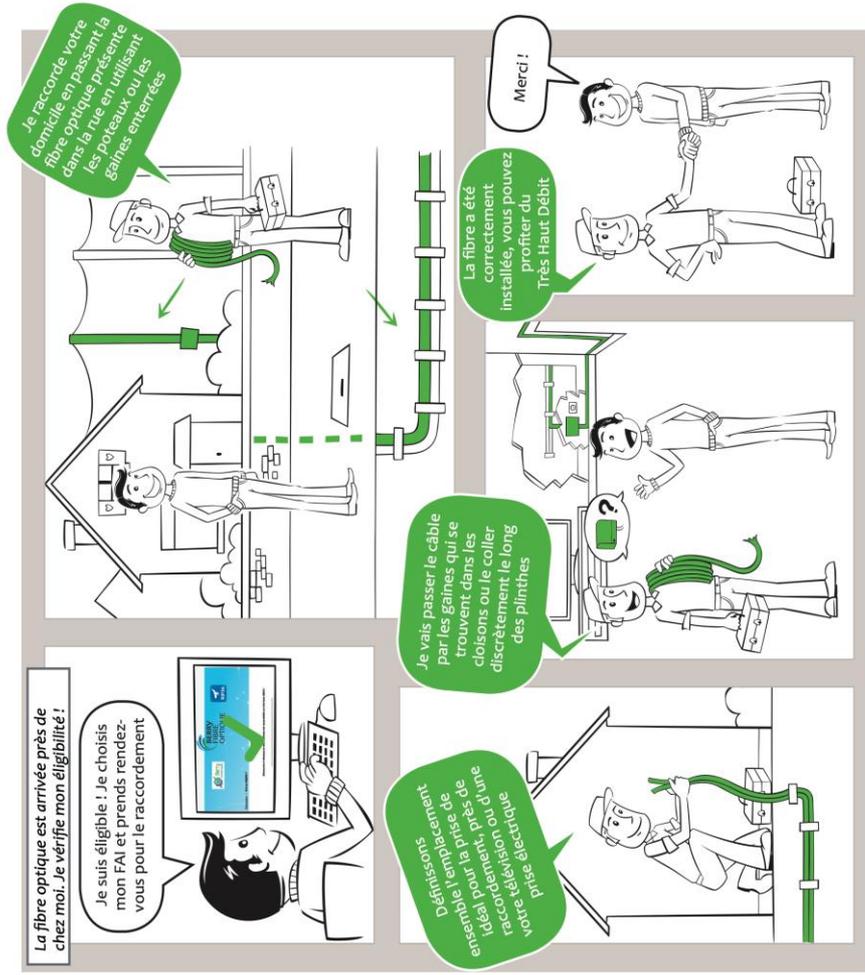
Pour l'Indre

RIP36

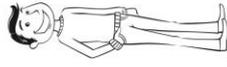
rip36@indre.fr

02 54 08 37 41

La fibre chez soi ? C'est facile !



J'ai des questions !



<p>JE NE VOIS AUCUNE PASTILLE D'ÉLIGIBILITÉ À MON ADRESSE,</p> <p>QUE DOIS-JE FAIRE ?</p> <p>Cela veut dire que votre domicile n'est pas encore éligible à la fibre optique.</p> <p>Renseignez-vous sur les travaux programmés auprès de Berry Numérique pour le Cher et du RIP36 pour l'Indre.</p>	<p>PUIS-JE CONSERVER MA LIGNE TÉLÉPHONIQUE ?</p> <p>Oui le réseau très haut débit en fibre optique est indépendant du réseau téléphonique.</p>	<p>COMMENT CONNAITRE LA LISTE DES OPÉRATEURS À MA DISPOSITION ?</p> <p>Les fournisseurs d'accès internet disponibles vous sont présentés lors du test d'éligibilité ; ainsi si vous êtes éligible, vous n'aurez plus qu'à choisir l'un d'entre eux !</p>
<p>PEUT-ON GARDER SON ANCIEN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ?</p> <p>SON ADRESSE EMAIL ?</p> <p>Le numéro de téléphone oui.</p> <p>Concernant l'adresse mail, cela dépend de chaque fournisseur d'accès. Rapprochez-vous directement du vôtre.</p>	<p>QUE DOIS-JE FAIRE POUR ÊTRE RACCORDÉ À LA FIBRE OPTIQUE TRÈS HAUT DÉBIT ?</p> <p><i>C'est simple et très rapide !</i></p> <p>Connectez-vous sur le site www.berryfibreoptique.fr et faites le test en cliquant sur "Tester mon éligibilité"</p> <p>Ensuite, il vous suffit de vous rapprocher des Fournisseurs d'Accès Internet référencés sur le site de Berry Fibre Optique pour obtenir des services.</p>	<p>DE QUEL DÉBIT VAIS-JE BÉNÉFICIER ?</p> <p>VAIS-JE VOIR LA DIFFÉRENCE AVEC MA CONNEXION ADSL ACTUELLE ?</p> <p>Entre 100 et 1000 MB par seconde, cela signifie que le téléchargement légal d'un film en haute-définition vous prendra désormais 6 minutes contre 1h avec votre connexion ADSL actuelle.</p> <p>Donc oui, la différence est visible et considérable.</p>



Rendez-vous sur le site : www.berryfibreoptique.fr

D'autres questions ?

Contactez-nous au **0 810 57 41 18**